

2. Brochure

QUESTIONS-RÉPONSES



1) Que signifie le point vert qui se trouve sur les emballages ?

2) Parmi les emballages plastiques ménagers, qu'est ce que l'on a choisi de recycler principalement en France ?

3) Les emballages plastiques qui ne sont pas recyclés peuvent-ils être valorisés ? Oui ou non ?

4) Quelle est la principale matière première pour fabriquer des matières plastiques ?

5) Une fois mis dans la collecte sélective, les bouteilles et flacons plastiques sont à nouveau triés. Oui ou non ?

6) Chaque français produit chaque jour :

- a - 200 g de déchets ménagers
- b - Plus de 1 kg
- c - 5 kg

6) b, plus de 1 kg.

5) Oui, pour pouvoir être recyclés, ils sont triés en différentes catégories, principalement en fonction de la matière plastique qui les compose.

4) Le Pétrole.

3) Oui, ils sont incinérés (brûlés) et l'énergie produite est récupérée pour éclairer ou chauffer des logements.

2) Les bouteilles et les flacons plastiques parce qu'ils sont propres, faciles à trier et à recycler.

1) Que les entreprises qui vendent ce produit participent financièrement au développement de la collecte sélective dans les communes.

LES ASTUCES DU TRI SÉLECTIF

LES EMBALLAGES À DÉPOSER DANS VOTRE POUCELLE JAUNE



LES BOUTEILLES D'HUILE ALIMENTAIRE SONT RECYCLABLES

Vous pouvez désormais déposer vos bouteilles d'huile alimentaire dans le bac jaune.

Attention : seules les bouteilles d'huile alimentaire sont recyclables. Les huiles de vidange, quant à elles, ne sont pas concernées. Elles doivent être déposées en déchetterie.

DES EMBALLAGES À NE PAS NETTOYER

Avant de jeter votre emballage dans le bac jaune, assurez-vous qu'il a bien été vidé de son contenu. Il n'est pas nécessaire cependant de laver les emballages. Il vaut mieux éviter de gaspiller l'eau inutilement.

LES ERREURS "CLASSIQUES"

Parmi les méprises les plus fréquentes, celles qui concernent les emballages en plastique : seules les bouteilles et les flacons se recyclent. Pas les sacs de supermarché, ni les films qui enveloppent les emballages et les revues. De même, les pots de yaourts vides sont jetés avec les ordures ménagères.

UNE ERREUR QUI COÛTE CHER

Ces consignes ne sont pas à prendre à la légère : chaque erreur de tri a un coût pour la collectivité et donc pour vous au travers de la redevance. Les agents du centre de tri rectifient les erreurs puis réacheminent les déchets jusqu'au centre d'enfouissement. Ces opérations représentent du temps et des coûts supplémentaires, notamment en termes de transport et main-d'œuvre.

LES ENVELOPPES AVEC LES PAPIERS

Toutes les enveloppes, à l'exception des enveloppes "Kraft" (enveloppes marron) sont à jeter dans la colonne à papiers située sur votre commune.



Colonne à papiers



BENNE BI-COMPARTMENTÉE



Depuis janvier 2007, la collecte s'effectue avec un seul camion qui collecte les déchets ménagers et le tri sélectif. Grâce à sa benne à deux compartiments nous pouvons collecter votre bac vert et votre bac jaune en un seul passage.



ECO EMBALLAGES

Communauté de communes de Seudre et Arnoult

Un doute... Une question ?

Pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas !

0 800 94 94 17

Appel Gratuit



Communauté de communes des Bassins Seudre et Arnoult

1, rue de la Poste
17600 ST-ROMAIN-DE-BENET

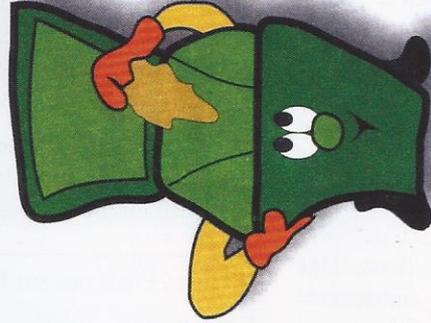
Téléphone : 05.46.02.44.20

Télécopie : 05.46.02.39.32

Message : seudre-arnoult-accueil@wanadoo.fr



Communauté de communes des Bassins Seudre et Arnoult



TRIEZ VOS EMBALLAGES,
LA NATURE S'EN
SOUVIENDRA.

Numéro vert : **0800.94.94.17**